

Régimes scolaires des lycéens : la distance du domicile au lycée, facteur le plus influent

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 99 • Décembre 2021



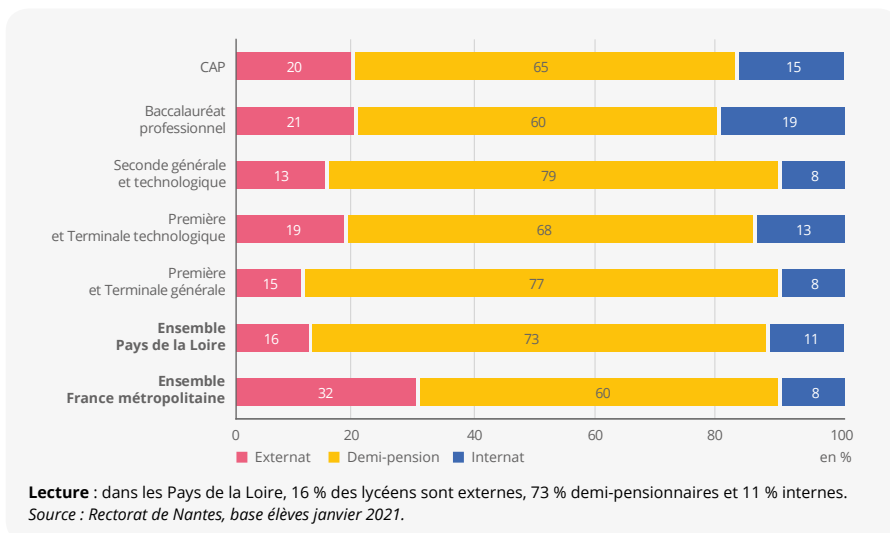
Avec les trois quarts des lycéens demi-pensionnaires à la rentrée 2020, l'inscription à la restauration scolaire est plus fréquente dans les Pays de la Loire qu'au niveau national. De multiples déterminants agissent sur l'inscription à la demi-pension. Les lycéens déjeunent d'autant plus à la cantine qu'ils sont éloignés du lycée, dans le secteur public, jeunes, dans un lycée situé dans une petite commune, en voie générale ou issus d'une catégorie sociale plus favorisée. L'inscription à l'internat, quant à elle, s'explique essentiellement par l'éloignement du domicile à l'établissement. Celui-ci peut notamment refléter une implantation plus dispersée de certaines formations.

L'inscription à la restauration scolaire revêt de multiples enjeux. Ils sont notamment de nature sanitaire et économique, en permettant l'accès pour tous à un repas équilibré – limitant par exemple les risques sur la santé tels que l'obésité. La contribution financière des familles est de 4 à 5 euros par repas en moyenne dans les lycées publics, alors que le prix moyen de revient est estimé à 9 euros. La Région prend en charge le différentiel du prix des repas pour les lycées publics. L'accès à la restauration scolaire témoigne aussi d'un enjeu social, en tant que lieu d'apprentissage, d'éducation à l'alimentation – avec notamment la sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la saisonnalité des produits et la valorisation d'une consommation locale plus durable. Le déjeuner est aussi un temps de socialisation qui peut favoriser le bien-être des élèves et par répercussion la qualité des apprentissages. Le temps du midi passé au lycée permet, en outre, de structurer les temps sociaux en constituant un point d'ancrage et de stabilité pour les jeunes.

En complément, les lycéens peuvent participer à des activités extra-scolaires sur la pause méridienne. De son côté, l'internat n'est pas qu'une solution d'hébergement. C'est aussi un projet pédagogique qui offre aux élèves la possibilité de suivre des formations

spécifiques sur tout le territoire dans un cadre d'études favorable. Ainsi, l'internat est un levier de dynamisme pour les territoires ruraux. Par ailleurs, il favorise l'apprentissage de l'autonomie et du respect des règles de vie en collectivité.

► 1. Répartition des lycéens selon le type de formation et le régime scolaire à la rentrée 2020 dans les Pays de la Loire



En partenariat avec :



**ACADÉMIE
DE NANTES**

Liberté
Égalité
Fraternité

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et le Rectorat de l'académie de Nantes (Claire Ropers).
La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le Conseil Régional ont été associés aux travaux.

À la rentrée 2020, 132 000 élèves préparent un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un baccalauréat (hors apprentissage) dans les Pays de la Loire, dont 11 000 dans un lycée dépendant du ministère de l'Agriculture ► **encadré**. Parmi les 121 000 élèves inscrits dans un lycée non agricole, 73 % des élèves suivent une formation générale ou technologique et 27 % une filière professionnelle. La demi-pension est le régime scolaire le plus répandu. Avec 73 % de lycéens demi-pensionnaires contre 60 % au niveau national, les Pays de la Loire sont la région où l'inscription à la cantine est la plus fréquente ► **figure 1**. L'inscription à l'internat est également plus courante : 11 % contre 8 % en France métropolitaine. En revanche, les lycéens ligériens sont deux fois moins souvent externes (16 % contre 32 %).

Distance domicile-lycée, premier déterminant pour l'inscription à la restauration scolaire

L'inscription à la demi-pension résulte d'un choix, plus ou moins contraint, lié aux caractéristiques de l'élève et de l'établissement. Fréquenter le restaurant scolaire dépend de multiples éléments. La distance entre le domicile et le lycée explique en partie les différences de fréquentation ► **figure 2**. La moitié des élèves externes habitent à moins de 2 kilomètres (km) de leur établissement. Le trajet domicile-lycée peut alors s'effectuer assez facilement deux fois

par jour. Les élèves du secteur public sont aussi plus souvent inscrits à la cantine : 74 % des élèves, contre 70 % dans le privé. Le tarif de la cantine, généralement plus élevé dans le secteur privé, peut avoir un effet dissuasif pour certaines familles. Dans le secteur privé, 21 % des élèves sont externes, contre 13 % dans le public.

Parmi les facteurs propres à l'élève influant sur son inscription à la demi-pension, l'âge intervient également : la part des demi-pensionnaires diminue avec l'âge. Ainsi, 76 % des élèves de 16 ans ou moins sont demi-pensionnaires, contre 59 % pour les élèves âgés de 19 ans ou plus. Plus l'élève est âgé, plus il est autonome pour manger à l'extérieur du lycée ou rentrer chez lui. Les élèves de 16 ans ou moins sont moins souvent externes : 13 %, soit 3 points de moins que l'ensemble des lycéens.

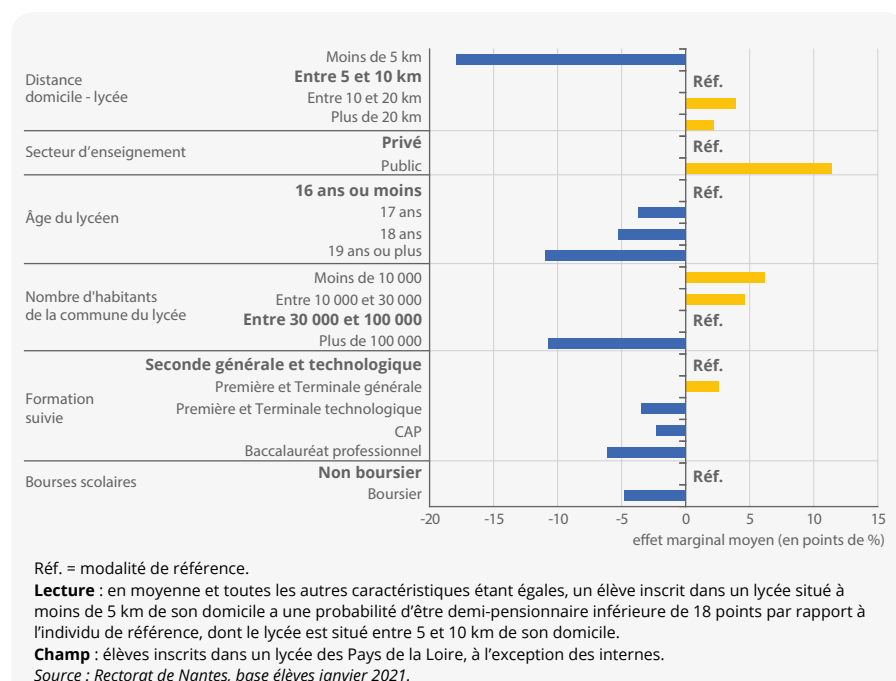
La taille de la commune du lycée joue aussi un rôle déterminant. L'inscription à la demi-pension est plus faible dans des grandes communes, où les alternatives à la cantine scolaire sont nombreuses aux abords des lycées. À l'inverse, la demi-pension est plus répandue dans les lycées situés dans les communes de moins de 10 000 habitants, où elle concerne 81 % des élèves. En moyenne et à autres caractéristiques identiques, un élève inscrit dans un lycée situé dans une commune de plus de 100 000 habitants a une probabilité d'être demi-pensionnaire inférieure de 11 points par rapport à un jeune dont le lycée est

situé dans une commune de 30 000 à 100 000 habitants. En outre, dans les zones urbaines, les distances entre le domicile et l'établissement scolaire sont souvent plus faibles, ce qui facilite un retour au domicile familial le midi.

Davantage de demi-pensionnaires en voie générale et technologique

Le cursus suivi influence également le régime scolaire de l'élève. Les élèves en voie générale et technologique fréquentent davantage la cantine (77 %) que les élèves de la voie professionnelle (61 %). Les différences socio-démographiques des élèves, notamment la situation socioprofessionnelle des parents, expliquent en partie ce phénomène. Ainsi, les élèves d'**origine sociale** défavorisée sont moins souvent inscrits à la restauration scolaire : 69 % d'entre eux, contre 76 % pour ceux dont le représentant légal appartient à un milieu favorisé. La voie générale et technologique est davantage fréquentée par les élèves d'origine sociale favorisée. Les élèves de familles socialement défavorisées sont davantage présents en formations professionnelles : 45 % des effectifs, contre 24 % dans les formations générales ou technologiques. Les élèves des formations professionnelles étant plus âgés, ils sont davantage externes : 21 % contre 15 % dans les formations générales ou technologiques. En outre, ils sont plus fréquemment internes (18 % contre 9 %), en lien avec une répartition plus dispersée des formations professionnelles sur le territoire.

► 2. Les déterminants de l'inscription à la demi-pension dans les lycées à la rentrée 2020 dans les Pays de la Loire



Une relative désaffection de la demi-pension chez les lycéens boursiers

Les élèves issus des familles les plus modestes sont moins souvent demi-pensionnaires. Les élèves boursiers, notamment, fréquentent moins les restaurants scolaires (61 %) que les non-boursiers (73 %). Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant annuel de bourse varie de 441 euros à 933 euros par an, selon l'échelle de revenus des familles.

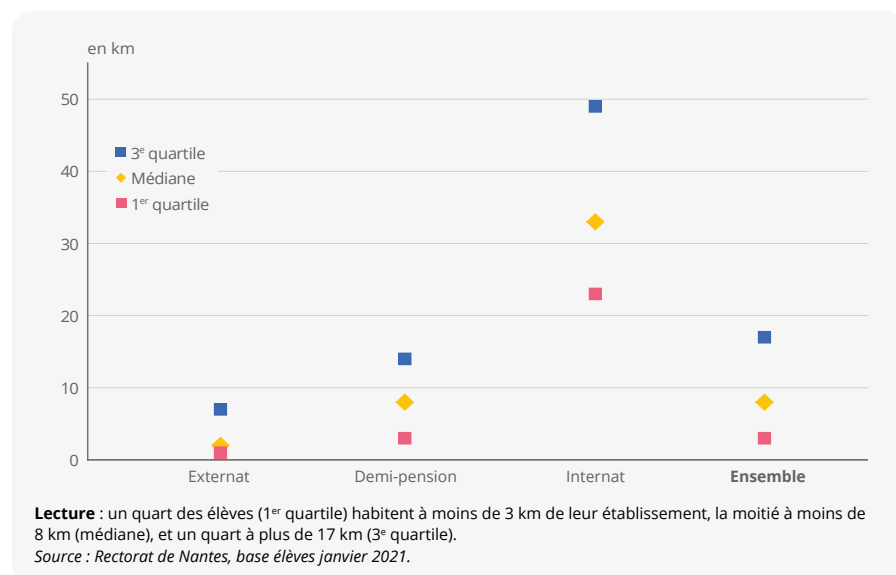
Cette aide financière, attribuée sur demande, ne suffit généralement pas à couvrir les frais de restauration qui varient de 450 euros à 700 euros par an dans les lycées publics, où sont scolarisés l'ensemble des élèves boursiers. En cas de difficultés financières, les familles peuvent aussi solliciter le fonds social pour les cantines, qui permet une exonération d'une partie voire de la totalité des frais de demi-pension.

Néanmoins, les familles concernées peuvent parfois ne pas y recourir ou ne pas connaître ce dispositif. La Région complète ces aides avec un fonds social lycéen régional pour soutenir le pouvoir d'achat des familles en difficulté.

Des raisons économiques peuvent expliquer en partie cette moindre fréquentation de la cantine. Cependant, une enquête menée auprès des lycéens et de leurs familles en Île-de-France indique que le tarif scolaire ne joue en faveur de l'externat que pour 18 % des familles ► **pour en savoir plus**. Le prix trop élevé n'est que le troisième motif invoqué de non-fréquentation, loin derrière deux autres motifs : « Mon enfant n'aime pas les repas proposés à la cantine. » (43 %) et « Il peut rentrer à la maison. » (41 %).

Le ressenti vis-à-vis de la qualité des repas peut inciter les élèves à se restaurer en dehors de l'établissement scolaire. Par ailleurs, les plats proposés à la cantine ne conviennent pas toujours aux familles, par exemple pour des raisons culturelles ou d'allergies, et les jeunes peuvent préférer emporter un panier-repas. Les temps d'attente ou les problèmes liés aux emplois du temps (pause méridienne réduite ou trop élargie) peuvent aussi avoir un

► 3. Distance à l'établissement selon le régime scolaire à la rentrée 2020 dans les Pays de la Loire



impact négatif sur l'inscription à la restauration scolaire.

La fréquentation des cantines varie également suivant la configuration familiale. La présence d'un parent ou de frères et sœurs à la maison à l'heure du repas peut inciter à prendre le repas du midi à la maison. Ainsi, 19 % des élèves boursiers ont au moins un

parent sans activité professionnelle, contre 5 % pour les non boursiers.

L'inscription à l'internat liée à l'éloignement du lycée

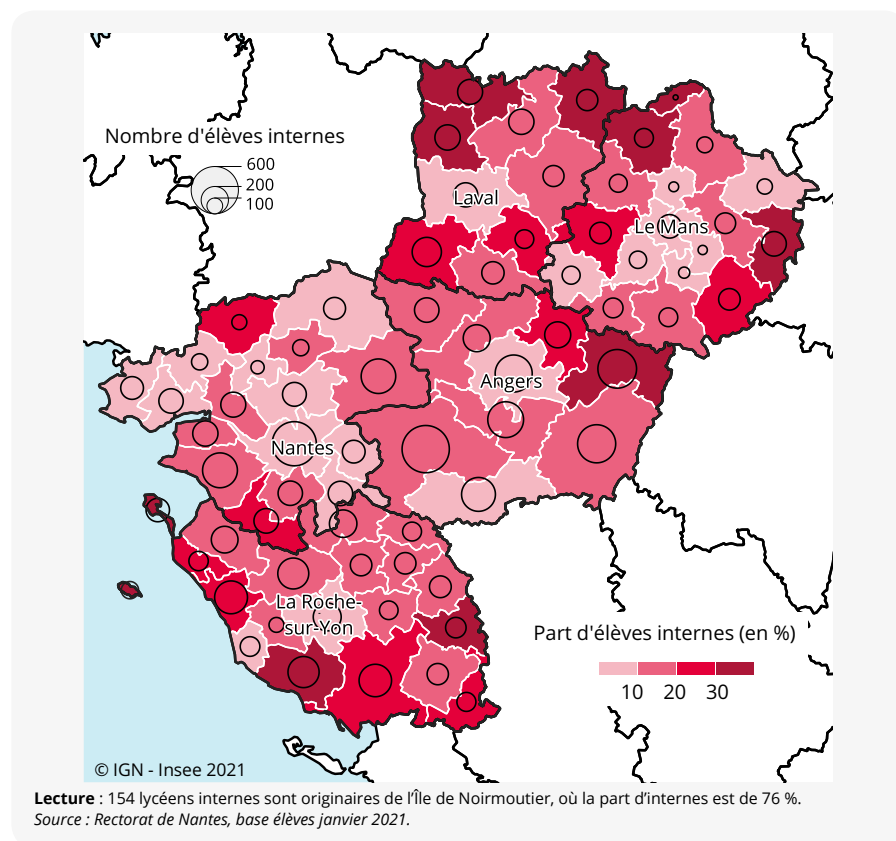
La distance séparant le domicile du lycée pèse fortement sur l'inscription à l'internat : plus l'élève réside loin de son lycée, plus la probabilité qu'il soit interne est élevée. Ainsi, la moitié des élèves internes résident à plus de 33 km de leur lycée, alors que la moitié des externes habitent à moins de 2 km ► **figure 3**.

La taille de la commune accueillant les établissements a aussi un impact sur la propension à l'internat. Les lycéens des grandes villes sont moins contraints, car l'offre locale y est plus diversifiée. Les élèves internes sont davantage issus des territoires ruraux et des plus petites villes. Les élèves résidant dans des communes de moins de 5 000 habitants sont plus souvent internes : 17 % contre 11 % pour l'ensemble des élèves. Dans ces territoires, les distances domicile-lycée s'allongent et induisent un recours accru à l'internat. Les enfants d'agriculteurs, du fait de la grande distance entre le domicile et le lycée, sont plus souvent internes (27 %). La part d'internes est plus élevée pour les élèves provenant du nord de la Mayenne et de la Sarthe et du sud de la Vendée ► **figure 4**.

Davantage d'internes en voie professionnelle

Les élèves en formation professionnelle sont davantage internes : 18 %, contre 9 % pour les formations générales et technologiques. La couverture territoriale des formations

► 4. Part et nombre d'élèves internes selon l'intercommunalité de résidence des parents à la rentrée 2020 dans les Pays de la Loire



professionnelles est moindre que pour celle des formations générales. Les formations peu répandues poussent davantage les élèves à la mobilité rendue possible par l'internat. Les distances domicile-lycée sont parfois importantes en fonction des spécialisations enseignées. Cependant, l'inscription à l'internat ne dépend pas uniquement de la distance ou de la formation suivie.

La part d'internes diminue avec l'âge : le passage à l'autonomie de l'élève se traduit par des basculements de l'internat à la demi-pension ou à l'externat. Les plus âgés peuvent faire le trajet avec un véhicule motorisé (scooter ou automobile) ou disposer d'un logement propre à proximité du lycée. ●

Christophe Fouchard, Cyril Hervy (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

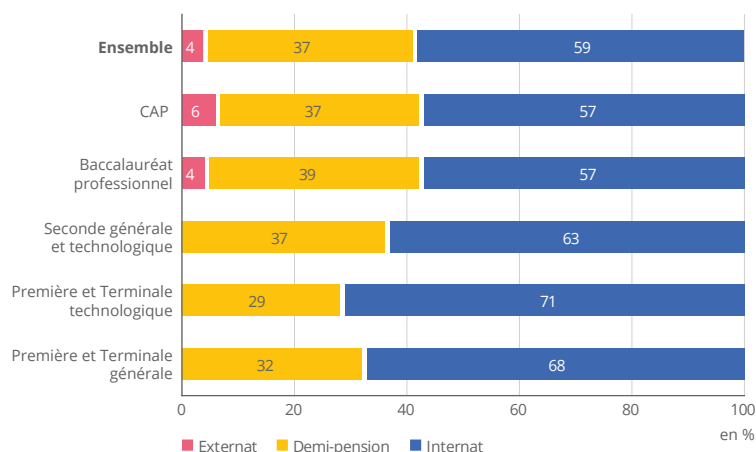
- **Bonneau A., Buscail S.**, « Les élèves du second degré à la rentrée 2020 : plus de collégiens et autant de lycéens », Rectorat de Nantes, *Flash statistiques* n° 26, février 2021.
- **Ropers C.**, « L'indice de position sociale des élèves du second degré », Rectorat de Nantes, *Études statistiques* n° 9, février 2018.
- « La politique de restauration scolaire de la Région Île-de-France », Chambre régionale des comptes Île-de-France, *Rapport d'observations définitives*, septembre 2018.

► Encadré - En lycée agricole, l'internat constitue la norme

Durant l'année scolaire 2020-2021, 11 000 élèves préparent un CAP ou un baccalauréat, dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture. Ces établissements se caractérisent par une taille réduite de moins de 400 élèves. Parmi eux, 52 établissements (sur 94) ont même moins de 100 élèves. Ces derniers sont pour l'essentiel des Maisons familiales rurales (MFR), regroupant un tiers des élèves. La voie professionnelle est la plus répandue : elle concentre 85 % des élèves. La moitié des élèves sont enfants d'ouvriers (30 %) ou d'employés (21 %). Un élève sur dix est enfant d'agriculteur. Les lycées agricoles accueillent ainsi des élèves plus souvent issus d'une origine sociale moins favorisée que ceux des autres lycées.

Dans les lycées agricoles, les pratiques de régime scolaire sont très différentes. L'internat est le régime scolaire majoritaire (59 % des élèves), particulièrement dans les MFR (86 %) pour lesquelles la vie en collectivité est un axe à part entière de la formation. La demi-pension reste importante (37 % des élèves). En revanche, les externes sont très peu nombreux (4 % des élèves). En effet, le rayon de recrutement des lycées agricoles est plus étendu que celui des autres lycées. Pour les enfants d'agriculteurs, l'internat est plus développé (84 %).

Répartition des élèves de lycées agricoles selon le type de formation et le régime scolaire à la rentrée 2020 dans les Pays de la Loire



Lecture : 4 % des élèves de lycées agricoles sont externes, 37 % demi-pensionnaires et 59 % internes.
Source : *Draaf des Pays de la Loire*, base élèves septembre 2020.

► Méthode

Le champ de l'étude couvre les lycées publics et les lycées privés sous contrat hors classes post-bac de l'académie de Nantes. Les lycées agricoles ne font pas partie du champ de l'étude et font l'objet de l'encadré.

La **régression logistique** (modèle logit) permet de calculer la probabilité qu'une situation se réalise. Elle isole les déterminants de l'inscription à la demi-pension (et respectivement à l'internat) et leurs effets spécifiques pris un à un, les autres variables étant contrôlées. Elle mesure le lien statistique entre les caractéristiques de l'élève, celles de l'établissement fréquenté et le fait d'être demi-pensionnaire ou externe (et respectivement interne ou non).

L'**effet marginal individuel** mesure l'effet dû à la seule variation d'une variable sur la probabilité d'être demi-pensionnaire (et respectivement interne), toutes les autres caractéristiques de l'individu étant maintenues constantes. L'**effet marginal moyen** est calculé comme la moyenne des effets marginaux individuels. Il mesure l'écart à une situation de référence et s'exprime en écart de points de pourcentage.

L'**origine sociale** des lycéens est approchée par la catégorie socioprofessionnelle de leur responsable légal, en général le père, selon un découpage propre à l'éducation nationale. Les variables familiales ayant un effet sur la réussite scolaire des élèves sont le diplôme des parents, les conditions matérielles, le capital culturel, l'ambition et l'implication des parents, les pratiques culturelles. Quatre groupes sont composés des professions et catégories socioprofessionnelles dont les comportements scolaires sont proches :

- une population très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés et plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires, retraités cadres et professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, chômeurs et autres inactifs.

